

ASSEMBLÉE NATIONALE
14 mai 2026

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2765)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 757

AMENDEMENT

présenté par
M. Roseren

ARTICLE 14

À l’alinéa 10, substituer aux mots :

« à l’échelle du »,

les mots :

« dans le ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.